



Digitalisation des produits Nouvelle action - tout au long de l'année

La digitalisation offre une multitude de possibilités de présenter ses produits, proposer leur personnalisation, leur mise à dimension... Elle permet de fluidifier la commercialisation et la production, tout en offrant une vraie expérience client.

Nouvelle action du PLAB Grand Est, à solliciter tout au long de l'année : la digitalisation de l'ensemble de ses produits pour accéder notamment à des canaux de diffusion et de distribution digitaux dont des sites e-commerce.

Prestataires

L'entreprise adhérente peut choisir son prestataire.

La proposition de prestation est soumise à validation par le PLAB Grand Est. Il sera notamment étudié la cohésion qualité de rendu - règles du métier : texture, couleur, effet de matière.

Exemples de prestataires existants : Innersense (31), DM Concept (57).

Co-financement

Prise en charge à 45%, prestation plafonnée à 10 000€ HT.

Conditions d'éligibilité

- L'entreprise n'est pas en difficulté
- L'entreprise est une PME

Rappel

L'adhésion au PLAB Grand Est est requise pour participer à ses actions et bénéficier de ses services.

■ Le principe

La digitalisation de l'offre des adhérents est l'un des projets novateurs du programme triennal du PLAB Grand Est.

Le projet prend 2 formes complémentaires :

- un showroom virtuel, **solution partagée** de mise en avant du potentiel des entreprises, dans des espaces scénographiés (Info PLAB 15-2019).
- un **accompagnement individuel** à la digitalisation de l'offre de produits d'une entreprise, que nous détaillons ici.

■ Type de prestations

- Création d'objets 3D prêts à la diffusion via des outils DAM, PIM et solutions 3D type Homebyme, Rhinov, 2020 Technologies...
- Développement de solutions digitales propres à l'entreprise. Par exemple, application réalité augmentée, catalogue 3D, configurateur 3D, photos de scènes 3D... pour équiper ses forces de vente, aider ses clients à projeter leurs futurs achats dans l'espace...

■ Mise en œuvre de la prestation

- Le fabricant soumet son projet digital et le devis de la prestation au PLAB Grand Est ;
- Le prestataire adresse chacune de ses factures au PLAB Grand Est, accompagnée d'une restitution des travaux ;
- Le PLAB Grand Est refacture le fabricant en appliquant la subvention allouée, et règle le prestataire à réception du paiement.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre référent territorial PLAB Grand Est pour toute information complémentaire.

Nous espérons que cette action collective répondra à vos attentes et comptons sur votre participation.

N'hésitez pas à nous contacter pour davantage d'informations :
03 29 94 01 03 & contact@plab.org